

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 14 août 2023 à 19 h 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUILLET 2023
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
 - 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 30 juin 2023
 - 6.2 Dépôt du Rapport annuel de gestion contractuelle 2022
 - 6.3 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 612 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour payer des dépenses en immobilisations
 - 6.4 Autorisation d'embaucher une adjointe administrative - classe 2
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Embauche d'un préventionniste
 - 7.2 Participation au Colloque sur la sécurité civile
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Autorisation de paiement du décompte progressif des travaux de réfection de la rue Leboeuf et 8e Rang ouest
9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 9.1 Adoption du Règlement numéro 609 relatif au programme de remplacement des installations septiques
 - 9.2 Adoption du Règlement numéro 610 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale
 - 9.3 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 611 décrétant une dépense et un emprunt de 728 350 \$ pour la mise en œuvre du programme de remplacement des installations septiques
 - 9.4 Octroi d'un mandat de relevé photogrammétrique (drone) du site des roseaux épurateurs
 - 9.5 Achat d'équipements de désinfection des eaux usées municipales
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Demande de dérogation pour au 381, rue Principale (lot 5 901 510)

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION
12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE
- 12.1 Adoption du budget 2 de l'OMH pour l'année 2023
13. VARIA
14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 14 août 2023 à 19 h 30. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Steeves Mathieu, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Anne Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30.

Résolution
2023-08-162

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

D'adopter l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- ajout du point 6.5 - dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 juillet 2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2023-08-163

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUILLET 2023

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 3 juillet 2023 et de la séance extraordinaire du 10 juillet 2023 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux personnes assistent à la séance. Les questions concernent les sujets suivants :

- l'appui de la Municipalité de Stoke au CPE Chez tante Juliette.

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 3 juillet au 10 août 2023. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2023-08-164

6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 30 juin 2023

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

DE déposer la liste des déboursés au 30 juin 2023 au montant de 516 396,29 \$ et comprenant le paiement des travaux de rénovation de la caserne (94 026,15 \$), des travaux d'entretien estival (42 594 \$) et des travaux de réfection de la rue Leboeuf et 8^e Rang ouest (253 525,35 \$);

ET D'accepter le paiement des opérations courantes au montant de 51 989,03 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Dépôt du Rapport annuel de gestion contractuelle 2022

Conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel de gestion contractuelle de l'année 2022. Ce rapport sera diffusé sur le site web de la Municipalité.

6.3 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 612 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour payer des dépenses en immobilisations

Avis de motion est donné par le conseiller Yannick Bédard à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement numéro 612 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour payer des dépenses en immobilisations*.

Le présent règlement vise à faire face aux conséquences financières des bris engendrés par les changements climatiques, en contexte où les nombreux effets sur la température et le climat occasionnent des crues soudaines et des inondations, endommagent les infrastructures routières et les réseaux de drainage urbain et menacent la sécurité civile et routière. Un tel règlement permettra d'absorber les coûts importants des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales telles que les chaussées, les fossés et les ponceaux.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la *Loi*.

Résolution
2023-08-165

6.4 Autorisation d'embaucher une adjointe administrative - classe 2

ATTENDU la vacance du poste d'adjointe administrative - classe 2 ;

ATTENDU QUE le processus d'embauche est présentement en cours que le comité de sélection entend le finaliser sous peu;

ATTENDU QU'il convient de combler le poste le plus rapidement possible;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Anne Turcotte à embaucher une adjointe administrative - classe 2 selon les conditions de la convention collective en vigueur, et ce, dès la finalisation du processus d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2023-08-166 6.5 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 juillet 2023

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

DE déposer la liste des déboursés au 31 juillet 2023 au montant de 317 793,84 \$;

ET D'accepter le paiement des opérations courantes au montant de 66 954,14 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution 2023-08-167 7.1 Embauche d'un préventionniste

ATTENDU la vacance du poste de préventionniste du service de sécurité incendie;

ATTENDU la recommandation du directeur de procéder à l'embauche d'une nouvelle ressource;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'embaucher Monsieur Pascal Marois à titre de préventionniste au service de sécurité incendie, le tout conformément à la convention de travail des pompières et pompiers de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2023-08-168 7.2 Participation au Colloque sur la sécurité civile

Il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Anne Turcotte à participer au Colloque sur la sécurité civile qui aura lieu à Québec les 12 et 13 octobre prochains;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-220-01-419

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution 2023-08-169 8.1 Autorisation de paiement du décompte progressif des travaux de réfection de la rue Leboeuf et 8e Rang ouest

ATTENDU les travaux de réfection de la rue Leboeuf et 8e Rang ouest;

ATTENDU la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 2 (réception provisoire) en date du 21 juillet 2023;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 (réception provisoire) des travaux de réfection de la rue Leboeuf et 8e Rang ouest au montant de 144 276,18 \$ avant les taxes, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 21 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 03-310-03-521

9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résolution
2023-08-170

9.1 Adoption du Règlement numéro 609 relatif au programme de remplacement des installations septiques

ATTENDU QUE la Municipalité du Stoke constate que plusieurs installations septiques sur son territoire sont non conformes à la réglementation et qu'il est nécessaire de viser le remplacement et la mise aux normes de ces installations;

ATTENDU QU'un programme de remplacement des installations septiques vise la protection de l'environnement;

ATTENDU QU'un tel programme répond aux obligations et aux compétences municipales visées par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolés* (Q-2, r. 22);

ATTENDU QUE les articles 4, 19 et plus précisément l'article 92 de la *Loi sur les compétences municipales* (C-47.1) permettent à la Municipalité de mettre en place un tel programme;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juillet 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'adopter le *Règlement numéro 609 relatif au programme de remplacement des installations septiques* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2023-08-171

9.2 Adoption du Règlement numéro 610 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a le pouvoir, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), d'adopter des règlements pour améliorer la qualité de l'environnement, de la salubrité et des nuisances;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke est responsable de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r.22);

ATTENDU QUE le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* permet aux propriétaires, et ce à certaines conditions, d'implanter une fosse de rétention à vidange totale uniquement dans le cas où la municipalité de Stoke dispose d'un programme triennal d'inspection de ces fosses ;

ATTENDU QUE conformément au deuxième alinéa de l'article 53 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, la municipalité de Stoke désire mettre en place un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale afin d'en vérifier l'étanchéité ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 3 juillet 2023 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'adopter le *Règlement numéro 610 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.3 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 611 décrétant une dépense et un emprunt de 728 350 \$ pour la mise en œuvre du programme de remplacement des installations septiques

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Pagé à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement numéro 611 décrétant une dépense et un emprunt de 728 350 \$ pour la mise en œuvre du programme de remplacement des installations septiques*.

Le présent règlement vise à octroyer du financement aux propriétaires admis au programme de remplacement des installations septiques sous forme d'avance de fonds remboursables.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la *Loi*.

Résolution
2023-08-172

9.4 Octroi d'un mandat de relevé photogrammétrique (drone) du site des roseaux épurateurs

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour effectuer le relevé photogrammétrique par drone et terrestre sur le site des roseaux épurateurs;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, deux soumissions conformes ont été déposées;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au programme triennal d'immobilisations de l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'accorder le contrat pour effectuer le relevé photogrammétrique par drone et terrestre sur le site des roseaux épurateurs à EXP. au montant de 11 475 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission déposée le 24 juillet 2023;

ET D'affecter la TECQ 2019-2023 au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 03-310-03-725

Résolution
2023-08-173

9.5 Achat d'équipements de désinfection des eaux usées municipales

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à demande de prix pour l'achat d'équipements de désinfection des eaux usées municipales;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au programme triennal d'immobilisations de l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'accorder le contrat pour l'achat d'équipements de désinfection des eaux usées municipales à Brault Maxtech inc. montant de 21 735 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission déposée le 8 août 2023;

ET D'affecter la TECQ 2019-2023 au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 03-310-03-725

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Résolution
2023-08-174

10.1 Demande de dérogation au 381, rue Principale (lot 5 901 510)

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour permettre l'aménagement d'une seule salle de toilette mixte et la construction du stationnement en cour avant au 381, rue Principale (lot 5 901 510);

ATTENDU QUE le *Reglement de zonage numéro 460* édicte que tout poste d'essence et station-service doit avoir des facilités sanitaires distinctes pour homme et pour femme (art. 4.126 par. f) et que le stationnement doit être situé dans la cour arrière ou latérale sauf pour 10 % des cases (art. 4.30, par 1b);

ATTENDU le caractère mineur de la demande de dérogation;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme en matière de consolidation du développement de la zone urbaine;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance paisible des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré le préjudice sérieux de l'application stricte de la réglementation municipale en matière, notamment, de protection de l'environnement (milieux humides en cour arrière)

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

DE faire droit à la demande de dérogation mineure pour permettre l'aménagement d'une seule salle de toilette mixte et la construction du stationnement en cour avant au 381, rue Principale (lot 5 901 510).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution
2023-08-175

12.1 Adoption du budget 2 de l'OMH pour l'année 2023

ATTENDU le budget 2 de l'année 2023 de l'Office municipal d'habitation (OMH) du Val-Saint-François (Stoke);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'approuver le budget 2 de l'année 2023 en date du 26 mai 2023, portant la quote-part de la Municipalité à 908 \$ (montant précédent : 757 \$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées concernent les sujets suivants :

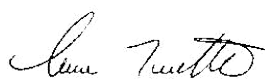
- le règlement triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale;
- les feux d'artifice à interdire sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Lucie Gauthier propose de lever la séance à 19 h 54.



Luc Cayer
Maire



Anne Turcotte
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire